

**THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DE BÂTIMENTS –  
RECHERCHE DE DEFAUTS ET FUITES SUIVANT LA NORME EN 13 187**

**Article 1. OBJET DE LA MISSION**

L'intervention de SOCOTEC LUXEMBOURG a pour objet la recherche, par caméra infrarouge, de défauts d'isolation thermique dans l'enveloppe du bâtiment suivant la norme EN 13 187.

Le tableau d'ordre de mission précise l'objet de la recherche ainsi que les équipements, zones ou parties de bâtiments concernées par celle-ci.

**Article 2. CONTENU DE LA MISSION**

L'intervention de SOCOTEC LUXEMBOURG comporte les prestations suivantes :

- examen par caméra infrarouge des zones ou parties de bâtiment désignées dans le tableau d'ordre de la convention,
- détection, localisation et quantification des températures de surface des parties concernées,
- analyse et interprétation des images,
- établissement du rapport correspondant comportant la localisation des défauts repérés.

**Article 3. OBLIGATION DU CLIENT**

Il appartient au Client de prévoir, à ses frais, le personnel nécessaire au dégagement des zones afin de permettre l'identification des défauts décelés.

**Article 4. EXCLUSION DE LA MISSION**

L'intervention de Socotec Luxembourg est réalisée en une fois. Les interventions supplémentaires visant à contrôler les travaux de réparation décelées à la suite de l'intervention initiale seront facturées en supplément. Socotec ne procède à aucun démontage d'élément de construction.